



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°BFC-2025-029

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2025

Sommaire

ARS Bourgogne Franche-Comté /

BFC-2025-02-10-00002 - Impression Arrêté n° ARS/BFC/DS/2025/3 en date du 10 février 2025 portant renouvellement d'agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique -
DEPENDANCES 21 (1 page)

Page 3

Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté /

BFC-2025-02-10-00003 - Arrêté n° 25-28 BAG portant composition de la Commission Régionale des Aides (CRA) de l'Agence de la transition écologique (ADEME) en Bourgogne-Franche-Comté (2 pages)

Page 5

Préfecture de la région Grand Est /

BFC-2025-02-10-00001 - Arrêté préfectoral 2025/ 045 portant délégation de signature à Madame Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté. (2 pages)

Page 8

Rectorat de la région académique Bourgogne Franche-comté /

BFC-2025-01-29-00007 - DTsS IMRT lycée Pergaud J du diplôme (2 pages)

Page 11

ARS Bourgogne Franche-Comté

BFC-2025-02-10-00002

Impression Arrêté n° ARS/BFC/DS/2025/3 en date
du 10 février 2025 portant renouvellement
d'agrément régional des associations et unions
d'associations représentant les usagers dans les
instances hospitalières ou de santé publique -
DEPENDANCES 21



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté n° ARS/BFC/DS/2025/3 en date du 10 février 2025 portant renouvellement d'agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté.

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1114-1 et R 1114-1 à R 1114-16.

Vu le décret du ministre de la santé et de la prévention du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'ARS BFC – Monsieur COIPILET Jean-Jacques ;

Vu l'avis de la Commission Nationale d'Agrément réunie le **17 septembre 2024**.

ARRETE :

Article 1 : L'association suivante a obtenu le renouvellement d'agrément en santé au niveau régional pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de cinq ans à compter du **17 septembre 2024** :

- DEPENDANCES 21 – Parc Tertiaire des Grands Gruds – Bât H2 – 60 avenue du 14 juillet - 21300 CHENOVE
- N° agrément (à garder précieusement) : **R2024RN0033**

Article 2 : Le Directeur de l'innovation et de la stratégie de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs, en vertu des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**P/Le directeur général,
La cheffe du département PRS, parcours, démocratie en santé et
innovation organisationnelle**

Cécile LUMIERE

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
Tél. : 0808 807 107 - Site : www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr

Préfecture de la région Bourgogne
Franche-Comté

BFC-2025-02-10-00003

Arrêté n° 25-28 BAG portant composition de la
Commission Régionale des Aides (CRA) de
l'Agence de la transition écologique (ADEME) en
Bourgogne-Franche-Comté

**ARRETE N° 25-28 BAG PORTANT COMPOSITION
DE LA COMMISSION REGIONALE DES AIDES
DE L'AGENCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (ADEME)
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

Le préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

- VU La loi n°90.1130 du 19 décembre 1990 portant création de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- VU Le décret n°91.732 du 26 juillet 1991 relatif à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,
- VU Le décret n°2000.161 du 23 février 2000 modifiant le décret du 26 juillet 1991
- VU Le décret n°2009-603 du 28 mai 2009 relatif à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,
- VU Le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Paul MOURIER, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or
- VU L'arrêté n°21-1129 BAG du 28 décembre 2021 du préfet de Bourgogne-Franche-Comté sur la nomination de la Commission Régionale des Aides de Bourgogne-Franche-Comté

ARRETE

Article 1 Monsieur le préfet de région, délégué territorial de l'ADEME, ou Madame la directrice régionale de l'ADEME en son absence ou Monsieur le directeur régional délégué en cas d'empêchement, préside la commission régionale des aides de l'Agence de la transition écologique.

Article 2 Outre le préfet de région et la directrice régionale de l'ADEME, la commission régionale des aides comprend :

- La secrétaire générale pour les affaires régionales ou son représentant,
- La directrice régionale des Finances publiques ou son représentant,
- Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- La directrice régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant,
- Le directeur régional de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités ou son représentant,

- Le directeur général de l'Agence régionale de Santé ou son représentant,

Ainsi que six personnalités qualifiées, nommées pour une durée de trois années :

- Monsieur Daniel MICARD, ancien Directeur du Pôle Innovation et Eco-innovation de l'Agence économique régionale de Bourgogne-Franche-Comté,
- Madame Catherine REFAIT, professeure d'économie à l'Université de Franche-Comté Besançon, co-responsable des parcours Finances & Banque Durables,
- Madame Anne-Catherine LOISIER, sénatrice, représentant l'union régionale des communes forestières,
- un représentant la Chambre régionale d'agriculture à déterminer suite aux élections consulaires,
- Madame Magali DUVERNOIS, vice-présidente de Pays de Montbéliard Agglomération,
- Monsieur Michel MAYA, maire de Tramayes en Saône-et-Loire.

Article 3

Sont également invités à siéger avec voix consultative :

- Le délégué régional Académique à la Recherche et à l'Innovation,
- Le directeur régional de BPI France,
- Le délégué territorial de l'Agence de l'Eau du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse,
- Le directeur régional de la Banque des Territoires,
- Les directeurs départementaux des territoires de Bourgogne-Franche-Comté

Ainsi que trois personnalités qualifiées :

- Monsieur Jacques ALLIER, architecte,
- Madame Stéphanie MODDE, Vice-présidente du Conseil régional en charge de la transition écologique,
- Monsieur Nicolas SORET, Vice-président du Conseil régional en charge du développement économique.

Article 4

Monsieur le préfet de région, délégué territorial de l'ADEME, peut appeler à siéger avec voix consultative toute personne dont l'avis lui paraît utile.

Article 5

L'arrêté n°21-1129 BAG du 28 décembre 2021 est abrogé.

Article 6

Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des huit préfectures de la région et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 07 FEV. 2025

Le Préfet

Paul MOURIER

Préfecture de la région Grand Est

BFC-2025-02-10-00001

Arrêté préfectoral 2025/ 045 portant délégation
de signature à Madame Marie-Jeanne
FOTRÉ-MULLER, directrice régionale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la
région Bourgogne-France-Comté.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général pour les affaires
régionales et européennes**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2025 / 045

**portant délégation de signature à Madame Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER,
directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de la région Bourgogne – Franche-Comté**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

en sa qualité de représentant territorial de FranceAgriMer

- VU le code rural et de la pêche maritime ;
- VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;
- VU le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;
- VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 1er septembre 2020 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, portant nomination de Madame Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne – Franche-Comté à compter du 1er octobre 2020 ;

Préfecture de la région Grand Est
Tél : 03 88 21 67 68
www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

VU la décision du directeur général de FranceAgriMer, n°FranceAgriMer/ST/2025/08, du 3 février 2025, portant délégation de signature à Monsieur Jacques WITKOWSKI préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, en sa qualité de représentant territorial de FranceAgriMer et d'ordonnateur délégué en résultant ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général pour les affaires régionales et européennes,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne – Franche-Comté, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions exercées par le service territorial FranceAgriMer Bourgogne – Franche-Comté, pour le compte du service territorial FranceAgriMer Grand Est, dans le cadre des dispositions liées à l'interrégionalité actées par la direction générale FranceAgriMer.

Cette délégation concerne les domaines d'intervention suivants :

- Bois et plants de Vignes,
- Vins sans indication géographique.

ARTICLE 2 : Madame Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Une copie de cette décision de subdélégation de signature sera adressée au préfet de la région Grand Est avec copie à la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est.

Cette subdélégation fera l'objet d'une décision spécifique, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 3 : L'arrêté 2024/349 du 06/12/2024 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est et la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture de la région Bourgogne – Franche-Comté.

Fait à Strasbourg, le 10 FEV. 2025

Le préfet,


Jacques WITKOWSKI

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

Rectorat de la région académique Bourgogne
Franche-comté

BFC-2025-01-29-00007

DTsS IMRT lycée Pergaud J du diplôme



Besançon, le 29 janvier 2025

Arrêté

Portant composition du jury du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS-IMRT) du lycée Louis Pergaud de Besançon pour l'année 2024-2025

La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

Vu l'article D636-52 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2020 relatif au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;

Considérant la proposition en date du 29 janvier 2025 de monsieur Jérôme BARETJE, proviseur du lycée Louis Pergaud de Besançon, élaborée avec le concours de monsieur le professeur Éric DELABROUSSE ;

ARRÊTE

Article premier : Le jury du DTS-IMRT est constitué, pour l'année 2024-2025, des personnes dont les noms suivent :

- *Président* :

Monsieur Éric DELABROUSSE – PU-PH, chef du pôle imagerie médicale au CHRU de Besançon.

- *Membres* :

Monsieur Jérôme BARETJE – proviseur du lycée Pergaud de Besançon ou représentant(e),
Madame Alessandra BIONDI – PU-PH, cheffe du service de neuroradiologie interventionnelle CHU,
Madame Isabelle FALLER – IA-IPR Biotechnologies-Biochimie,
Madame Patricia IUNG-FAIVRE – conseillère technique et pédagogique de l'ARS,
Monsieur Julien BEHR – radiologue, praticien hospitalier en imagerie médicale au CHRU de Besançon,
Monsieur Éric DAGUET – cadre de santé en imagerie médicale,
Madame Anne-Gaëlle CELOTTO-ZIMMERMANN – professeure certifiée STMS,
Monsieur Patrick DEBOUCHE – professeur certifié HC de physique chimie,
Monsieur Samuel BOURDENET – manipulateur en imagerie au CHU de Besançon,
Monsieur Frédéric LACROIX - coordonnateur de la section, professeur LP Biotechnologies.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des universités

Nathalie ALBERT-MORETTI

